

Image not found or type unknown



Information erronée sur la taxe foncière

Par **LAGEON Corinne**, le **21/11/2016** à **16:33**

je suis sur le point de signer un acte de vente mais je viens d'apprendre que la taxe foncière que m'avait indiqué l'agence est très largement en dessous de la réalité. L'agence avait écrit sur la fiche descriptive 900€, alors qu'elle est de 1543€. Ai je un recours? Que puis je obtenir comme dédommagement?
cordialement